

Les obstacles à la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique : une analyse intersectionnelle.

Auteur : Xia, Wenjing

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26689>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Fichier audio

[05-20-2026 13.40 1.m4a \(Intervenant n°2 et n°3 1ere partie\)](#)

Transcription

Moi

Donc, bonjour. Je mène un mémoire sur les obstacles rencontrés par les victimes de violences sexuelles dans leur prise en charge, en particulier lorsque plusieurs dimensions se croisent : individuelles, institutionnelles et structurelles. L'entretien est bien entendu confidentiel et anonymisé, et la seule personne qui sera au courant de notre échange est donc ma promotrice, Madame El Guendi. Donc, pour commencer, pourriez-vous me parler de votre parcours professionnel et de votre rôle actuel au sein de votre service ?

Intervenant n°2

Alors je suis rentré à la police en 2002, il va bientôt avoir 24 ans, le 1er octobre. J'ai travaillé plusieurs années au service d'intervention en tant qu'inspecteur à l'époque. Je suis revenu à la zone de police de X en 2009. J'ai ensuite intégré la formation de cadre moyen, inspecteur principal en 2010-2011. La formation a duré 9 mois. J'ai réintégré la zone de police de X par la suite et je suis parti au cours officier en 2022, je suis donc commissaire de police maintenant depuis 2023 et j'exerce les fonctions ici au niveau de la zone de police. Je m'occupe du service d'enquête et de recherche pour la zone de police X.

Moi

Comment fonctionne votre service au quotidien ? Qu'est-ce que vous faites ?

Intervenant n°2

Moi j'ai la gestion de tout ce qui est enquête judiciaire au niveau de la zone de police et j'ai aussi des casquettes de pilotage en des matières, notamment je suis pilote pour la thématique des violences intrafamiliales, la cybercriminalité. Il y a aussi pour le centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles au niveau de la zone de police. Et au quotidien, mon travail est essentiellement la gestion, la gestion humaine, la gestion des dossiers, les projets, etc. au niveau de la zone de police.

Moi

Et vous voyez les victimes en face à face ou c'est vraiment tout ce qui est gestion de dossiers ?

Intervenant n°2

Ce sont mes enquêteurs qui rencontrent les victimes. Moi, je ne rencontre pas directement de victimes en étant en charge de manager ici dans la zone de police. Maintenant, durant mes années de service précédent, avant mon arrivée dans la zone de police, je travaillais à la brigade judiciaire de Liège et là, forcément, j'avais en charge directement des victimes en première ligne, je veux dire, et en seconde ligne au niveau des enquêtes.

Moi

Et vous savez quel type de public vous rencontrez le plus souvent ? Enfin, quand vous travaillez à l'époque devant les victimes.

Intervenant n°2

Même ici, bien sûr, ce que vous appelez le type de public.

Moi

Si c'était plus des femmes, des hommes, des enfants, des adultes...

Intervenant n°2

En matière de violences, qu'elles soient physiques, sexuelles, etc, nous avons plus majoritairement des femmes et des adolescentes. Donc un public plus ciblé féminin que masculin, mais les cibles masculines arrivent aussi notamment dans tout ce qui est traite des êtres humains, etc. Ça on en rencontre, mais c'est un peu plus rare. Maintenant, le panel est assez large. On va rencontrer des victimes dans les faits de mœurs, etc. ou dans les phénomènes de viol qui maintenant démarrent de plus en plus jeune aussi au niveau de l'âge. L'âge des premiers rapports sexuels est beaucoup plus tôt maintenant que ce que l'on a connu il y a 15 ou 20 ans d'ici. Et on a des suivis au niveau des violences intrafamiliales qui majoritairement sont des femmes victimes et des auteurs masculins qui sont suspects. Pour autant, il arrive aussi que l'on ait des auteurs, des victimes hommes masculins qui soient victimes de leur propre femme ou de leur ex-conjoint.

Moi

Mais je suppose que c'est un peu plus rare.

Intervenant n°2

Plus rare, mais on en a.

Moi

Vous en avez. Et leur façon d'être prise en charge est assez différente ou pas du tout.

Intervenant n°2

Alors non, la prise en charge, en fait, nous sommes dans un fonctionnement au niveau de la zone de police, ce qu'on appelle le

système de polyvalence. Donc les policiers travaillent dans toutes les matières, ils sont très généralistes dans la majorité des domaines. L'accueil plainte, c'est-à-dire le premier rempart que l'on rencontre, c'est le premier policier qu'on va rencontrer comme vous avez vu en arrivant ici, vous rencontrez d'abord un premier policier qui fait le tri, qui va comprendre si c'est un dépôt de plainte, si vous venez pour un renseignement, etc. Il va orienter en fonction. Si c'est un dépôt de plainte, vous allez être pris en charge ensuite par un policier généraliste qui prend de l'accueil plainte tout venant. Ils sont des couteaux suisses ici, donc ils sont capables de prendre une plainte de vol de portefeuille, une plainte de plaque d'immatriculation, mais de prendre aussi en charge une personne avec une situation un peu plus compliquée, notamment un viol et autre. C'est quand même pris en charge par chez nous. Maintenant, on a aussi des systèmes de mécanismes qui existent pour des prises en charge plus fines. Si on prend par exemple le cas des viols, on va directement conduire la personne d'abord au centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles qui est pris en charge au CHU Bruyères à Liège. On conduira la personne jusque là et on s'occupera de l'audition, montrera le dossier, elle sera entendue par la suite. La priorité étant d'abord que la personne soit prise en charge de la manière la plus adéquate possible. Maintenant, tout ce qui est violence intrafamiliale, il faut bien se rendre compte que c'est quasiment un fait par jour au niveau de la zone de police. On en a énormément. Donc c'est une forme récurrente. On a soit des personnes qui appellent les équipes d'intervention interviennent sur les lieux parce que Madame vient de se faire frapper, elle téléphone au centre et les équipes de police vont venir sur place et vont prendre les constatations. Soit la personne va venir déposer plainte elle-même, donc se rendre dans un poste d'accueil et déposer plainte. On a encore un service de première ligne ici qui est ouvert 24h/24 et on a aussi un service de prise de rendez-vous où la victime peut aller déposer plainte ensuite dans une maison de police de son choix en fonction des rendez-vous disponibles. Les violences intrafamiliales restent une priorité au niveau parquet et au niveau du pilotage de la zone aussi ce qui veut dire qu'on y porte une attention particulière, que ce soit sur la récurrence des faits, que ce soit sur les auteurs qui sont connus, multirécidivistes, etc. Et sur le peu de fiches d'information qu'on va rédiger. On va majoritairement rédiger des procès-verbaux pour dénoncer les faits au parquet. Le parquet a lui aussi son panel d'outils pour pouvoir ensuite prendre des mesures contraignantes par rapport aux suspects. On peut aller sur l'interdiction temporaire de résidence, on peut aller aussi sur la possibilité que la personne dispose d'un appareil d'alarme mobile, c'est-à-dire un système relié au téléphone avec un système qui permet de pouvoir appeler les services d'urgence sans même sortir de son téléphone. Des systèmes existent et bien sûr charge au parquet aussi de prendre parfois des mesures plus contraignantes, c'est-à-dire la privation de liberté du suspect, son déferrement devant le magistrat, instructeur et éventuellement son mise sous mandat.

Moi

Est-ce que vous voyez, comment je peux expliquer ça, des représentations, pas des représentations, mais est-ce que vous voyez des blocages concernant les victimes qui n'osent pas porter plainte par rapport à son bourreau, on va dire, surtout en intrafamilial, comme vous dites.

Intervenant n°2

Clairement, il y aura toujours, comme dans toutes les matières, ce qu'on appelle le chiffre noir. Le chiffre noir, c'est la situation où dans un premier temps, on ne veut pas trop dénoncer les faits. Alors oui, bien sûr, ce chiffre existe. On ne va pas être dupe, tout le monde ne dépose pas plainte pour tous les faits. L'objectiver est difficile parce qu'on pourrait l'objectiver d'une manière où parfois c'est au 4ème ou 5ème fait que les gens vont déposer plainte et on va alors comprendre qu'il y a déjà un cheminement qui est fait derrière. Blocage, aujourd'hui, je pense qu'il y en a moins qu'avant. En tout cas, ça tend à diminuer. Pourquoi ? Parce qu'on a ouvert les réseaux sociaux, on a des paroles beaucoup plus libérées qu'avant. On sait que les violences intrafamiliales restent une priorité, des campagnes de publicité ont été faites, des vidéos notamment faites par les acteurs pour sensibiliser sur le phénomène. On sait que c'est extrêmement poursuivi par le parquet. On a aussi mis en place un tas de mécanismes et d'aides par rapport aux victimes. Je pense que le chiffre tend à diminuer. Mais malgré tout, pour autant, je pense qu'il y a encore un chiffre noir qui existe. Au niveau des blocages, ils peuvent être culturels, soyons clairs, on ne va pas dénoncer les faits, c'est pas dans la culture, dans l'éducation. Ils peuvent aussi être liés à une image parfois de la police. C'est un peu dommage, mais ça pourrait être lié à ça ou diverses autres points qui me viennent peut être pas à l'esprit maintenant. Mais oui, le blocage, il n'a certainement encore en y avoir.